



[ACCUEIL](#) [LA PRIMATURE](#) [LES INSTITUTIONS](#) [LE GOUVERNEMENT](#) [AUTORITÉS INDÉPENDANTES](#) [SALLE DE PRESSE](#) [MULTIMÉDIA](#)

FLASH INFOS

[Accueil](#) » [Le Gouvernement](#) » [Les Ministres](#)

Le Gouvernement

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI

SECRETARIAT GENERAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**Décret N° 2019-0328/P-RM du 5 mai 2019
Portant Nomination des membres du Gouvernement**

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret 2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre

Sur Proposition du Premier ministre,

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Premier ministre, Chef du Gouvernement, ministre de l'Economie et des Finances :
Docteur Boubou CISSE
2. Ministre de la Santé et des Affaires sociales :
Monsieur Michel Hamala SIDIBE
3. Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :
Monsieur Malick COULIBALY
4. Ministre de la Défense et des anciens Combattants :
Général de Division Ibrahim Dahirou DEMBELE
5. Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation :
Monsieur Boubacar Alpha BAH
6. Ministre de la Sécurité et de la Protection civile :
Général de Division Salif TRAORE
7. Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale :
Monsieur Tiébilé DRAME
8. Ministre de l'Intégration africaine :
Maître Baber GANO
9. Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté :
Monsieur Hamadou KONATE
10. Ministre de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale :
Monsieur Lassine BOUARE
11. Ministre de l'Industrie et du Commerce :
Monsieur Mohamed AG ERLAF
12. Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population :
Monsieur Adama Tiémoko DIARRA
13. Ministre du Dialogue social, du Travail et de la Fonction publique :
Monsieur Oumar Hamadoun DICKO
14. Ministre des Infrastructures et de l'Équipement :
Madame TRAORE Seynabou DIOP
15. Ministre de l'Énergie et de l'Eau :
Monsieur Sambou WAGUE

16. Ministre des Transports et de la Mobilité urbaine :
Monsieur Ibrahima Abdoul LY
17. Ministre de la Culture :
Madame N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO
18. Ministre des Mines et du Pétrole :
Madame LELENTA Hawa Baba BAH
19. Ministre de la Communication, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement :
Monsieur Yaya SANGARE
20. Ministre de l'Economie numérique et de la Prospective :
Madame Kamissa CAMARA
21. Ministre de la Promotion de l'Investissement privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entrepreneuriat national :
Madame Safia BOLY
22. Ministre chargé des Réformes institutionnelles et des Relations avec la Société civile :
Monsieur Amadou THIAM
23. Ministre des Maliens de l'Extérieur :
Monsieur Amadou KOITA
24. Ministre des Affaires religieuses et du Culte :
Monsieur Thierno Amadou Omar Hass DIALLO
25. Ministre de l'Agriculture :
Monsieur Moulaye Ahmed BOUBACAR
26. Ministre de la Jeunesse et des Sports :
Monsieur Arouna Modibo TOURE
27. Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable :
Monsieur Housseini Amion GUINDO
28. Ministre de l'Education nationale :
Docteur Témoré TIOULENTA
29. Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :
Professeur Mahamadou FAMANTA
30. Ministre de l'Elevage et de la Pêche :
Docteur KANÉ Rokia MAGUIRAGA
31. Ministre de l'Artisanat et du Tourisme :
Madame Nina WALET INTALLOU

32. Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille :
Docteur DIAKITE Aïssata Kassa TRAORE
33. Ministre des Domaines et des Affaires foncières :
Monsieur Alioune Badara BERTHE
34. Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement social :
Monsieur Hama Ould Sidi Mohamed ARBI
35. Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle :
Maître Jean Claude SIDIBE
36. Ministre délégué auprès du Premier ministre, Chef du Gouvernement, ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget :
Madame BARRY Aoua SYLLA
37. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de la Promotion et de l'Intégration de l'Enseignement bilingue :
Monsieur Moussa Boubacar BAH
38. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, chargé de l'Aménagement et de l'Équipement rural :
Monsieur Adama SANGARE

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2019
Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,

Docteur Boubou Cisse

SUIVANT >

6 people like this. Be the first of your friends.